

Décision

Générale

colonial

Décision n° 244 DECISIONS CONCERNANT LES SERVICES ETAT

n° 244

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Numéro JO
n° 3 du 01/04/1964

Date de publication
20 février 1964

Date du numéro
1 avril 1964

TEXTE INTÉGRAL

Les miliciens de 1^{re} classe Roble Elabe. n° mle 2172: et 1^{re} classe Hassan Boulsa, mle 2173, de la 2^e Compagnie de Milice à Tadjoura, arrivant en fin de contrat le 23 février 1964, sont mis à la retraite pour compter du 23 février 1964.